



Périgny, le 18 juillet 2022

DECISION DU MAIRE DEC-2022_08

Objet: attribution du marché 2022-0005 relatif à l'étude d'urbanisme pour l'aménagement du quartier Périgny-Rompsay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de répondre au besoin de la collectivité relatif à une étude sur l'aménagement du quartier Périgny-Rompsay ;

Considérant qu'un marché a été publié sous la forme d'une procédure adaptée en date du 16/03/2022 sur le profil acheteur marchés sécurisés, la date de remise des offres étant le 15/04/2022 ;

Considérant que 4 candidats ont déposé une offre ;

Considérant qu'après l'analyse des offres, un candidat a été retenu ;

Au vu des motifs susmentionnés, le Maire :

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché 2022-0005 au candidat suivant :

Agence BLANCHARD TETAUD BLANCHET
41 avenue Michel Crépeau
17000 La Rochelle

Le montant du marché est de 26 520.00 € HT.

Article 2 : de communiquer cette décision lors du prochain conseil municipal, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales.

AR Prefecture

017-211702741-20220718-DEC_2022_08-AR

Reçu le 18/07/2022

Publié le 18/07/2022

VILLE DE PÉRIGNY
Décision du Maire

2022/

Madame le Maire,
Marie LIGONNIERE



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à

Compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Madame le Maire soussignée certifie que cet acte a été affiché à la porte de la Mairie le: 21/07/2022

